

Luxembourg, le 23 octobre 2012

## **Circulaire aux administrations communales**

**N° 5/2012**

### **Concerne : Participation des élus communaux à l'élaboration d'avis du SYVICOL**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Le comité du SYVICOL est profondément attaché au principe d'une approche participative et ouverte vis-à-vis de tous les élus communaux en ce qui concerne l'élaboration de ses avis et prises de position relatives à des textes législatifs et réglementaires ayant un impact au niveau local.

Dans le passé, les élus avaient été invités à s'inscrire à des commissions thématiques (aménagement communal, finances...), qui étaient convoquées lorsque l'avis à élaborer entraînait dans leur domaine de compétence. En pratique, ceci avait pour conséquence que les membres de certaines commissions étaient souvent sollicités, tandis que d'autres ne l'étaient quasiment pas du tout.

Pour remédier à ce problème, le comité a décidé de mettre en place un système plus flexible, qui permet aux élus de décider ponctuellement s'ils veulent s'investir dans un dossier. Ce nouveau système fonctionne comme suit:

- Chaque élu a priori intéressé à participer à l'élaboration d'avis est invité à faire parvenir ses coordonnées, moyennant le formulaire en annexe, au SYVICOL pour le 9 novembre au plus tard. Cette inscription sur une liste d'adresses électroniques se comprend comme une manifestation d'intérêt mais n'engage pas encore l'élu.
- Lorsque le comité du SYVICOL décide de faire appel aux élus communaux pour élaborer un avis, un message d'alerte est envoyé par la voie électronique aux personnes figurant sur la liste précitée. Le message précise l'objet, la date et l'heure de la réunion et contient, le cas échéant, une documentation sur le thème à traiter.

- Sur base de ces informations, les élus alertés décident s'ils veulent assister à la réunion et font part de leur intérêt à participer par retour de mail.
- Au cas où le nombre d'inscriptions devait excéder le nombre de places disponibles, celles-ci seront d'abord allouées aux personnes ayant répondu en premier.
- Une notification sera en tout état de cause envoyée à tous les élus qui se sont manifestés.

Le système a l'avantage de donner aux élus l'occasion de décider au cas par cas s'ils veulent participer aux travaux, en fonction de leur intérêt pour le sujet ou de leur disponibilité à la date de la réunion.

A noter que les réunions se tiennent en principe les lundis, mardis, mercredis ou jeudis en fin d'après-midi. Elles sont présidées par un membre du comité du SYVICOL.

Vous remerciant d'avance pour votre soutien, **je vous prie de bien vouloir diffuser la présente aux membres de votre conseil communal.**

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Emile Eicher

**Manifestation d'intérêt  
pour la participation à l'élaboration d'avis du SYVICOL**

Prénom :

Nom :

Commune :

Mandat communal :

Adresse postale privée :

Adresse électronique :

Téléphone :

A renvoyer avant le 9 novembre au SYVICOL,  
3 rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg, Email : [info@syvicol.lu](mailto:info@syvicol.lu), Fax : 45 30 15